

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|----|--|-------------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 2. | Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2020 | Page 2 |
| 3. | Personnel : ouverture de CDD et nouveau tableau des effectifs | Page 2 |
| 4. | Agence postale communale : convention avec la poste | Pages 2 à 3 |
| 5. | Budget primitif : décision modificative n°2 (rachat de carrière) | Pages 3 |
| 6. | Divers : convention avec l'IRSS (Institut Régional Sport et Santé) | Page 3 |
| 7. | Comptes-rendus des commissions | Page 3 |
| 8. | Calendrier | Page 4 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le quatre septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 27 août 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Prairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Eric LOMBART, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD, Céline FROGER, Cédric BERTALI, Myriam GOURDON, Laetitia COULONNIER, Cédric SECHET, Valérie DURAND,

Membre absent : Nadine BOURCIER

Secrétaire de séance : Olivier BACLE

~~~~~

## 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Olivier BACLE est désigné secrétaire de séance.

## 2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2020

## 3 – PERSONNEL : OUVERTURE DE CDD ET NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS

### 3-1 Personnel : reconductions de CDD :

Afin de compléter l'équipe du restaurant scolaire, il est proposé au conseil de reconduire 6 postes en CDD d'adjoints techniques, de fin août 2020 à début juillet 2021.

Il s'agit de temps incomplets (2 ou 3 heures par jour scolaire).

Il est également proposé de reconduire un CDD d'ATSEM pour 33.25 heures par semaine scolaire.

A l'unanimité, le conseil municipal **VALIDE** ces reconductions de CDD.

### 3-2 Personnel : nouveau tableau des effectifs :

Suite aux différents mouvements de personnel, l'effectif communal s'établit comme suit au 1<sup>er</sup> septembre :  
-27 titulaires ou stagiaires, dont 11 à temps complet, soit 20,37 Equivalent Temps Plein (ETP).

-10 contractuels (temps mensuel variable) dont 1 à temps complet.

A l'unanimité, le conseil municipal **VALIDE** le nouveau tableau des effectifs.

## 4 – AGENCE POSTALE COMMUNALE : CONVENTION AVEC LA POSTE

Pour pallier la fermeture programmée du bureau de poste rue de Bretagne, le conseil municipal avait décidé d'accueillir le service au sein de la mairie.

Après des travaux de rénovation de l'accueil, l'agence postale communale ouvrira le lundi 5 octobre, selon les mêmes horaires que la mairie :

Lundi : de 14h00 à 17h30

Du mardi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Samedi : de 9h00 à 12h00

Elle sera tenue par les agents communaux déjà en fonction, qui recevront une formation en septembre.

Pour formaliser ce nouveau partenariat, la Poste propose une convention de 9 ans, renouvelable.

Elle reprend les prestations proposées au public (sensiblement les mêmes qu'au bureau de poste actuel), les responsabilités de chacun, l'indemnité compensatrice mensuelle versée par la Poste (1 046 € en 2020 renégociée annuellement au niveau national).

A l'unanimité, le conseil municipal **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention.

## **5 – BUDGET PRIMITIF : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (rachat de carrière)**

Un agent a souhaité racheter des années pour les intégrer dans son régime de retraite actuel, la CNRACL.

Des régularisations de cotisations doivent être effectuées :

- versement de charges patronales à la CNRACL : 1162 € (à l'article 6453)
- remboursement de cotisations à l'agent : 475 € (à l'article 678)

Ces deux sommes peuvent être compensées par une diminution du poste « fourniture de petit équipement » (-1637€ au 60632)

A l'unanimité, le conseil municipal **VOTE** la présente décision modificative n°2 du budget principal.

## **6 – DIVERS : CONVENTION AVEC L'IRSS (Institut Régional Sport et Santé)**

L'IRSS de Cholet et la commune ont mis en place un partenariat pour faire bénéficier les écoles de cours de volley.

En échange du prêt des salles de sport en septembre et octobre pour la formation de ses animateurs, l'IRSS encadrera les classes de CM1 et CM2 en novembre et décembre, pour des séances de volley : 7 séances de 2h45 chacune, pour deux classes de l'école publique, l'école privée s'étant désistée.

A l'unanimité, le conseil municipal **DONNE** délégation à monsieur le maire pour signer une convention en ce sens.

## **7 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### Cadre de vie :

- \* Buvette du foot : l'ossature et le bardage sont terminés. Il reste tout l'aménagement intérieur.
- \* Jeux pour enfants à l'étang : suite à l'enlèvement de l'ancienne structure pour raison de sécurité, une nouvelle structure sera installée fin septembre.
- \* Extension maison de l'enfance : les élévations, la charpente et l'étanchéité sont terminées. Le bardage et les réseaux intérieurs débuteront semaine 39.

### Vie sociale :

- \* Effectifs scolaires à la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre : école des Bois : 253 élèves  
école St Charles : 131 élèves
- \* Restaurant scolaire : 382 inscrits pour l'année (10 de plus que l'an dernier). 250 à 280 présents la semaine de la rentrée avec toujours une différence entre les réservations faites par les parents et les enfants présents.

### Vie associative et communication :

- \* Bulletin municipal de novembre en préparation.
- \* L'anniversaire du marché et la randonnée du boudin sont annulés.
- \* CME : 1<sup>ère</sup> réunion le 19 septembre pour relancer les projets.

## 8 – CALENDRIER

| SEPTEMBRE       |    |                                             |        |
|-----------------|----|---------------------------------------------|--------|
| <b>Lundi</b>    | 7  | Commission cadre de vie                     | 20h00  |
| <b>Mercredi</b> | 9  | Commission vie associative et communication | 20h00  |
| <b>Dimanche</b> | 13 | 1 an du marché                              | ANNULÉ |
| <b>Lundi</b>    | 14 | Commission vie sociale                      | 20h00  |
| <b>Samedi</b>   | 19 | Conseil Municipal d'Enfants                 | 10h30  |
| <b>Mardi</b>    | 22 | Commission intercommunalité                 | 19h45  |

| OCTOBRE         |    |                                             |         |
|-----------------|----|---------------------------------------------|---------|
| <b>Vendredi</b> | 2  | Conseil municipal                           | 20h00   |
| <b>Lundi</b>    | 5  | Commission cadre de vie                     | 20h00   |
| <b>Lundi</b>    | 12 | Commission vie sociale                      | 20h00   |
| <b>Mardi</b>    | 13 | Commission vie associative et communication | 20h00   |
| <b>Mardi</b>    | 20 | Commission intercommunalité                 | 19h45   |
| <b>Dimanche</b> | 18 | Randonnée du boudin                         | Annulée |
| <b>Samedi</b>   | 24 | Fête du boudin ?                            |         |
| <b>Dimanche</b> | 25 | vide grenier ?                              |         |